



Peut on travailler 7 jours consécutifs

Par **Tam91480**, le 15/11/2021 à 14:01

Bonjour je souhaiterais savoir si c'est légal de travailler 7 jours consécutifs sur deux semaines différentes en travaillant le dimanche ?

Le travail le dimanche est il obligatoire s'il n'est pas mentionné dans le contrat de travail ?

L'employeur doit il faire la demande par écrit au préalable au salarié ?

Par **Marck.ESP**, le 15/11/2021 à 15:02

Bonjour,

Le repos hebdomadaire est de règle, mais il peut être soit reporté à un autre jour que le dimanche, soit réduit, soit supprimé, à des conditions qui varient en fonction des dérogations concernées . Voir ci-dessous si vous reconnaissez votre cas.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2327>

Par **miyako**, le 16/11/2021 à 09:36

Bonjour,

Pour les 7 jours sans repos:

Sauf circonstances exceptionnelles ,et métiers spécifiques (transport,santé,sécurité,on ne peut pas travailler plus de 6 jours de suite.Cependant les horaires mentionnés au contrat doivent être respectés,sauf exception motivées par des circonstances exceptionnelles;

pour le travail le dimanche :

Cela dépend ,des métiers (transport,sécurité,santé,alimentation,magasins de bricolage,meubles ,zones touristiques,travail saisonnier,HCR) , des conventions collectives ou des accords de branche .Plus,dérogations provisoires accordées par les préfets lors de

certaines fêtes ou marchés .

Cordialement